

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 5 février 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 2, 3 et 4 février 2021**

**2021 DICOM 2** Conventions pour les expositions sur la voie publique.

**Mme Carine ROLLAND, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 19 janvier 2021 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe de la passation des conventions de co-production de l'exposition « jeunes photographes » avec Polka Magazine et la plateforme de financement en matière artistique et créative Kick Starter et de l'exposition « Divas » avec la Fondation de l'Institut du Monde Arabe ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND, au nom de la 2ème commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la passation des conventions de co-production de l'exposition « jeunes photographes » avec Polka Magazine et la plateforme de financement en matière artistique et créative Kick Starter et de l'exposition « Divas » avec la Fondation de l'Institut du Monde Arabe.

Article 2 : Sont approuvées les modalités des conventions de co-production de l'exposition « jeunes photographes » avec Polka Magazine et la plateforme de financement en matière artistique et créative Kick Starter et de l'exposition « Divas » avec la Fondation de l'Institut du Monde Arabe, jointes en annexe.

Article 3 : La Maire est autorisée à signer lesdites conventions.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**